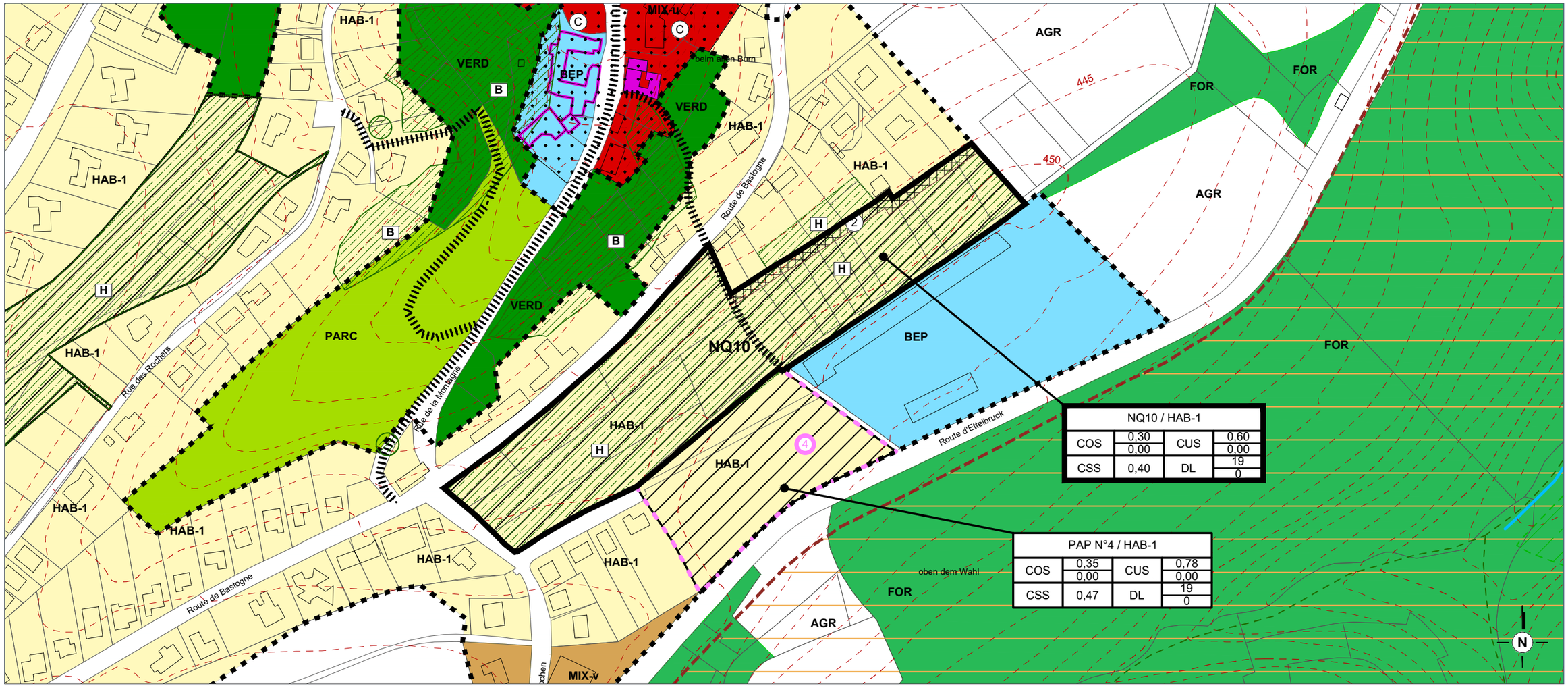

Légende du PAG

Parcellaire (PCN 2013)
Délimitation du degré d'utilisation du sol
Bâtiments existants (PCN 2013)
Bâtiments existants (BD-L-TC 2008)

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

Zones d'habitation

HAB-1 — Zone d'habitation 1

Zones mixtes

MIX-u — Zone mixte urbaine
MIX-v — Zone mixte villageoise

Zones publiques

BEP — Zone de bâtiments et d'équipements publics

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Dénomination de la ou des zones			
COS	max. / min.	CUS	max. / min.
CSS	max.	DL	max. / min.

Zones destinées à rester libres

AGR — **Zone agricole**
FOR — **Zone forestière**
PARC — **Zone de parc public**
VERD — **Zone de verdure**

Zones superposées

NQ1 — **Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"**

Zones de servitude "urbanisation"

(2) — "écran de verdure"

Couloirs et espaces réservés

Couloir de mobilité douce existants et projetés

Secteur protégé d'intérêt communal

Secteur protégé de type "environnement construit"
Bâtiment protégé d'intérêt communal
Gabarit protégé d'intérêt communal

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques (à titre indicatif)

à l'aménagement du territoire - Grands ensembles paysagers "Haute-Sûre - Kiischpelt" (MAT 02.2021)

à la protection de la nature et des ressources naturelles

zone protégée d'intérêt national ou communautaire

Indications sans valeur réglementaire

Biotopes protégés, habitats protégés et habitats d'espèces protégées à titre indicatif et non exhaustif

habitat protégé et/ou habitat d'espèce protégée *(articles 17 et 20 de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles) selon relevé Luxplan 2016*
habitat protégé et/ou habitat d'espèce protégée *(articles 17 et 21 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles) selon ProChiirop 2019*
biotope protégé surfacique *(article 17 de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles) selon relevé BGH 2009*
biotope protégé ponctuel *(article 17 de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles) selon relevé BGH 2009*

Autres informations à titre indicatif et non exhaustif

Périmètre d'agglomération
Cours d'eau ou ruisseau (selon BD-L-TC 2006 et geoportail.lu 2023)
Courbes de niveaux
PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur

N° PAP	N° Ministère	Date d'approbation
1	15193/23C	03/05/2007
2	16028/23C	23/08/2010
3	16248/23C	18/01/2011
4	17263/23C	12/05/2015
5	18287/23C	26/09/2018

PROJET D'AMENAGEMENT GENERAL

Modification conformément à la "Loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communale et le développement urbain"

Délimitation de la modification ponctuelle du PAG

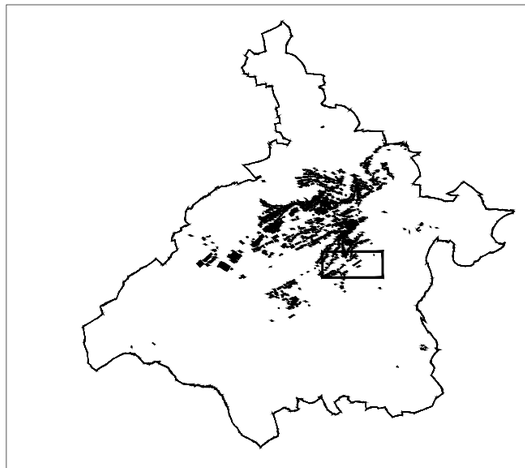

PCN 2013 - ORIGINE CADASTRE: DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG — COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES
BD-L-TC 2006 - ORIGINE CADASTRE: DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG — COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES
BD-L-ORTHO 2016 - ORIGINE CADASTRE: DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG — COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

COncept COnseil COmmunication
en urbanisme, aménagement du territoire et environnement
CO3 s.à r.l.
3, bd. de l'Alzette
L-1124 Luxembourg
Tel.: (+352) 26 68 41 29
Fax: (+352) 26 68 41 27
Mail: info@co3.lu

Maître d'ouvrage: Administration communale de Wiltz

Projet: Modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général

Objet: Extrait du PAG modifié - ville de Wiltz, "Batzendell"

Modifications	de	Date	Ind.
-	-	-	-

Echelle: 1 / 2.500
Plan n°: 1707_05_11_II
Indice: -
Date: 28.04.2025
Élaboré: C. Rabe
Contrôlé: C. Rabe
Validé: U. Truffner

Chaque révision annule et remplace les plans précédents. Ce plan ne peut être transmis à un tiers sans l'autorisation de l'auteur. Ce plan ne peut être reproduit, même partiellement sous quelque forme que ce soit (photocopie, calque, ou tout autre procédé) sans l'autorisation de l'auteur.